Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260908-2026_09_06-DE

2026-09-06

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-09-06

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 02 septembre 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ, Yves CHRETIEN

Absent excusé : Jean-Jacques FRABOULET donne pouvoir à Anne-Laure DUEDAL

Secrétaire de séance : Fabrice LE COUÉDIC

Délibération relative à la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (THLV)

VU le code général des impôts et notamment l'article 1407 bis,

CONSIDÉRANT que la lutte contre la vacance des logements constitue un enjeu majeur pour dynamiser le parc immobilier et répondre aux besoins en habitat,
CONSIDÉRANT que des logements vacants ont été identifiés sur le territoire communal,
CONSIDÉRANT que l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) permet d'inciter les propriétaires à remettre ces logements sur le marché locatif ou à les occuper,
CONSIDÉRANT que le produit potentiel de cette taxation pourrait contribuer aux recettes communales, sous réserve des dégrèvements éventuels,

2026-09-06

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260908-2026_09_06-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Par **0** voix pour, **11** voix contre

- **De ne pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter de l'année N+1,**

Fait à Saint-Thélo, le 09/09/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Fabrice LE COUÉDIC

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL